



92 Montée de la Mairie - **73460 TOURNON**  
04 79 38 51 90 - [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
<http://www.tournon-savoie.com>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	<b>2025/40</b>

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (*pouvoir à Patrick GRANDCHAMP*)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### DELIBERATION N°2025/40

#### **CONVENTION AVEC LE CIAS ARLYSERE POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA TOURMOTTE DANS LE CADRE DU SECTEUR JEUNESSE – SEPTEMBRE 2025 À AOUT 2026**

La Commune de TOURNON met à la disposition du CIAS Arlysère les salles de réunion du 2<sup>ème</sup> étage de la Tourmotte pour les activités du secteur jeunesse.

Une convention avec le CIAS Arlysère pour la mise à disposition des salles a été signée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

L'ensemble des charges locatives incombe au locataire à savoir le chauffage et l'électricité fera l'objet d'une facturation sous forme d'un forfait de 150 € l'année.

Le projet de convention est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du secteur jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026
- ✓ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à ce dossier

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance  
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de légalité  
Le 10 NOV. 2025

Publié le 10 NOV. 2025